

SÉLECTION DES POSTES B POUR LE MOUVEMENT SPÉCIFIQUE CAP du 24 janvier 2013

Déclaration liminaire

Bien loin de céder à l'attentisme, la CGT Finances Publiques continue à travailler, dans l'unité syndicale la plus large, à donner des prolongements à la journée de grève du 27 novembre (états généraux, manifeste...) et faire entendre les revendications des personnels.

Dans toutes les directions, elle s'est saisie des Comités Techniques Locaux pour mener des initiatives contre les déclinaisons locales des suppressions d'emplois, la baisse drastique des moyens de fonctionnement, le gel des rémunérations, la casse des plans de promotions et toutes les restructurations engagées.

Le pouvoir a fondé son argumentaire de rupture avec la RGPP sur un arrêt des baisses d'effectifs. Outre les 2062 suppressions d'emplois opérées à la DGFIP et la multiplication des vacances de postes, nous constatons que le plafond des autorisations d'emplois de l'Etat accuse une diminution globale de 19 177 ETPT (équivalent temps plein travaillé).

Les crédits relatifs aux mesures catégorielles accusent une baisse de 40% par rapport à 2012. Avec un passage de 57,1 millions d'euros en 2012 à environ 35 millions d'euros pour 2013, notre administration n'est pas épargnée.

Alors que le gouvernement ne prend aucune mesure concrète pour mettre fin aux agissements voyous des responsables de la crise, les services publics sont sacrifiés sur l'autel de l'austérité imposée par la TROIKA (Banque Centrale Européenne, Union Européenne, FMI), au même titre que l'accord national interprofessionnel sur la « sécurisation de l'emploi » sacrifie les salariés du privé.

Avec la modernisation de l'action publique et l'acte III de la décentralisation, les objectifs politiques de la majorité actuelle sont clairs :

- ➔ Affaiblissement de la puissance publique de l'Etat,
- ➔ Participation active à la volonté de remodelage de l'espace politique et économique européen fondé sur le démantèlement des cadres nationaux,
- ➔ Le danger d'autonomie fiscale des régions.

Avec la mise en concurrence des territoires, les menaces sur le statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers, les menaces sur les régimes indemnitaires et sur les fermetures de nombreux services publics de proximité, se dessine progressivement l'effacement de la République au profit des lois de la jungle des marchés financiers.

La CGT Finances Publiques estime que ces choix concernent tous les citoyens qu'ils soient agents ou usagers. C'est pourquoi, elle exige un grand débat public portant sur le rôle et la place des services public dans une vision moderne et progressiste axée sur la réponse aux besoins de la nation et affranchie des conceptions libérales.

Engagé dans tous les ministères, la démarche stratégique mise en œuvre à la DGFIP n'est rien d'autre qu'un « remake en pire du DOS (Document d'Orientation Stratégique) ». Officiellement réalisée pour améliorer les conditions de vie au

Montreuil, le 25 janvier 2013

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr • dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63

travail, elle ne consiste en réalité qu'à réorganiser le pilotage des missions et l'exécution des tâches de travail pour les adapter aux pénuries d'emplois et aux contraintes budgétaires.

La CGT Finances Publiques met en garde les personnels contre cet outil d'accompagnement des réformes liquidatrices pour nos missions et nos emplois !

Le sujet à l'ordre du jour de cette CAP en est l'exemple concret.

Il existe des services en difficulté du fait du manque d'attractivité lié aux conditions d'exercice des missions. C'est notamment le cas pour des trésoreries situées en milieu rural et/ou à effectif réduit.

Il s'agit pourtant d'un enjeu essentiel du service public de proximité. Les suppressions d'emploi, spécialisations et abandons de missions ont fortement fragilisé le réseau, et mettent à mal la pérennité des structures concernées.

C'est ainsi qu'aujourd'hui, nous avons à discuter de la sélection au titre du mouvement spécifique, de 41 trésoreries représentant 45 emplois dans 24 départements. Ce chiffre est en augmentation sensible par rapport à 2012.

La CGT Finances Publiques continue de revendiquer le maintien du mouvement spécifique sur postes, dans le respect des règles de gestion qui sont fondamentales pour les droits et garanties des personnels, ainsi que pour l'égalité de traitement des agents. Pour autant, cela ne doit pas occulter les responsabilités de l'administration quant aux moyens qu'elle octroie pour répondre à l'enjeu d'un service public de proximité de qualité.

Pour la CGT, un poste spécifique doit présenter une vacance d'emploi structurelle qui se manifeste par une répétition de refus d'affectation pour cause d'isolement géographique ou de cherté de la vie. Si le dispositif est globalement maintenu, il est impacté par quelques modifications issues des nouvelles règles de gestion. La CGT confirme sa demande d'une réflexion pour une révision du calendrier actuel à cheval sur le mouvement du 1er avril, tant national que local. Cela impliquerait une autre date pour les opérations de désignation de ces postes. Les discussions à venir dans le cadre du « dispositif cible » doivent permettre d'aborder ces questions.

Nous rappelons également et une fois de plus, notre exigence de l'application des règles de gestion harmonisées des personnels de catégorie B et C dès 2014, comme prévu.

En effet, avec un mouvement de mutation unifié sur les RAN, il y a de fortes chances que certains des postes aujourd'hui proposés au titre du mouvement spécifique soient rapidement pourvus par voie « normale » de mutation.

Par ailleurs, la note au réseau lançant le dispositif de proposition des postes prévoit que les directions établissent des priorités parmi les postes sélectionnés. Or dans la plupart des cas nous n'avons pas trouvé cette information dans les documents à notre disposition.

Enfin nous ne remercions pas la direction générale d'avoir « rematérialisé » les documents dont elle a exigé la production dématérialisée par les directions locales, afin de nous laisser le « loisir » de les photocopier lors de la consultation.

Les élus CGT